

Conseil d'établissement – procès-verbal

Date : 9 juin 2025 – **Heure :** 17 h 00 – **Lieu :** Salon du personnel

Membres présents

P. Vermeulen-Malrat (présidente), N. Boisvert (vice-président), E. Lamargot (p), R. Henri (p), S. Paladini (p), M. Carrière (e), S. Peillon (sdg), M. Cournoyer-Gonzalez (comm)

Direction : M. Fortin

1. Ouverture de l'assemblée

- Quorum constaté à 17 h 02.
- Eve Lamargot désignée secrétaire de séance.

2. Parole au public

- Présentation des membres du public :
 - Karine, psychoéducatrice
 - Nathalie Lévesque, directrice de l'unité 6 du CSDDM et responsable de l'école Saint-Enfant Jésus
 - 4 parents du public
- Préoccupation exprimée par un membre du public concernant :
 - L'utilisation jugée excessive et peu pédagogique des films en anglais
 - Le niveau insuffisant en anglais des élèves entrant au secondaire
 - Suivi demandé : plan d'action concret pour améliorer l'enseignement de l'anglais
- Préoccupation d'un deuxième parent concernant le contenu problématique du livre *Sur les rails* (univers social 6e année).
 - Décision : changement de manuel pour l'an prochain

3. Adoption de l'ordre du jour

- Plusieurs ajustements proposés (réorganisation des points).
- Adoption avec modifications.

Nicolas Boisvert (NB) propose l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications. Richard Henri (RH) seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. L'ordre du jour modifié est adopté.



4. Évaluation du plan de lutte (2024-2025)

- Objectif : réduire la violence verbale
- Résultats 2024-2025 : diminution de 23 % à 19,7 %
- Moyens utilisés : renforcements positifs (étoiles et bravos), ateliers, affichage, programme socio-émotionnel (programme Mozoom), surveillance accrue
- Discussion sur :
 - Importance d'appliquer aussi des conséquences claires
 - Inclusion des comportements d'adultes dans le plan
 - Suivi des données (collecte limitée aux violences verbales cette année)
- Résultats complets et nouvel objectif 2025-2026 à présenter à l'automne

Adoption à l'unanimité. PVM demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. L'évaluation du plan de lutte du 28 mai 2025 est adoptée.

5. Adoption des procès-verbaux

- 5 mai 2025 : adopté avec corrections
- 26 mai 2025 : adopté avec modifications mineures
- 28 mai 2025 (extraordinaire) : adopté sans modification

Eve Lamargot (EL) propose l'adoption du procès-verbal de la séance du CÉ du 5 mai 2025 avec les modifications. RH seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Le procès-verbal modifié du 5 mai 2025 est adopté.

Severine Paladini (SeP) propose l'adoption du procès-verbal de la séance du CÉ du 26 mai 2025 avec les modifications. EL seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Le procès-verbal modifié du 26 mai 2025 est adopté.

SeP propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du CÉ du 28 mai 2025. PVM seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Le procès-verbal du 28 mai 2025 est adopté.

6. Retour sur la situation financière du service de garde

- Clarifications apportées par la direction concernant les mauvaises créances :
 - Montant total de 118 000 \$ accumulé depuis 2007
 - Dépenses annuelles budgétées (11 000 \$ pour 2024-2025) pour les mauvaises créances
 - Rectification des informations transmises antérieurement (erreurs admises)
 - Engagement à présenter un historique annuel des mauvaises créances
 - Clarification à propos du budget positif du service de garde et mention qu'il y a aucun impact financier pour les parents
- Clarifications apportées par des membres parents sur les informations demandées depuis le 28 mai et sur la responsabilité d'adopter un budget sur la base d'informations correctes
- Questionnements de certains membres parents sur la gestion des mauvaises créances
- Débat sur transparence, rôle du CÉ et suivi par CSSDM



7. Points de décision

a) Résolution – Invalidation de l'adoption du budget du 5 mai 2025 (adoption)

- Réception et modification d'une résolution pour invalider l'adoption

SeP propose la résolution avec les modifications discutées. RH seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. SP demande le vote et propose le faire à main levée. Vote à main levée : 4 en faveur, 2 contre, 1 abstention. La résolution avec modifications est adoptée (voir en Annexe 1 : Résolution adoptée le 9 juin 2025).

b) Budget pro forma 2025-2026 (adoption)

- Présentation des documents budgétaires pro forma pour le plan d'effectif 2025-2026
- Questions de membres parents sur les objectifs de la présentation et l'utilisation de ce budget

RH propose, NB seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. SeP demande le vote. Vote à main levée : 3 en faveur, 2 contre, 2 abstentions. Le budget pro forma est adopté.

c) Transfert fonds 4 → fonds 9 (adoption)

- Présentation des budgets/dépenses des campagnes de financement de 2024-2025
- Les profits de la *Soirée cinéma* seront réinvestis pour le budget de la 1^{re} activité 2025-2026

NB propose. EL seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Le transfert du fonds 4 vers le fonds 9 est adopté.

d) Matériel scolaire 2025-2026 (consultation)

- Présentation et consultation des documents fournitures scolaires et frais exigés aux parents pour l'année 2025-2026.
- Montants similaires avec les montants de l'année précédente.
- Suivi demandé pour l'équité entre classes.

Point de consultation seulement.

e) Entrée progressive préscolaire 2025-2026 (approbation)

- Proposition : horaire sur 3 jours pour la rentrée, classe en adaptation DAU et classe de maternelle 5 ans du régulier

RH propose, SeP seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Proposition approuvée.

f) Activités parascolaires 2025-2026 (approbation)

- Proposition incluant proposition d'immersion anglaise, groupe multi-âge, diversités d'activités semblables et prix similaire à l'an dernier

NB propose, Magali Carrière (MC) seconde. PVM demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Activités parascolaires approuvées.

g) Rapport annuel du CÉ (adoption)

- Discussion sur format, corrections mineures et divergences de fond
 - Changement pour les sections CÉ extraordinaire : situation financière du SDG

Adoption ajournée (sera finalisée par courriel).

8. Points d'information

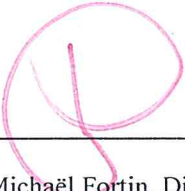
- Comité anglais et comité sécurité : points ajournés
- Photographie scolaire : expérience positive
- Consultation des élèves : point ajourné

9. Parole aux partenaires

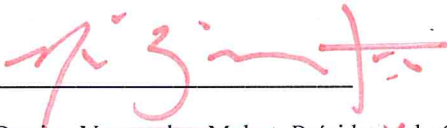
- Enseignants : expérience positive du Conseil des élèves, à reconduire
- Autres points (SDG, OPP, communauté, comité de parents) : ajournés

10. Levée de la séance

- Séance levée à 20 h 40.
- Prochaine rencontre pour traiter les points ajournés : virtuelle (date à déterminer)



Michaël Fortin, Directeur



Perrine Vermeulen-Malrat, Présidente du CÉ

Nobis Brisant

Annexe 1 : Résolution adoptée le 9 juin 2025

**Résolution du conseil d'établissement concernant la saine gestion et
la reddition de comptes sur les mauvaises créances aux états
financiers du service de garde**

- Considérant que le conseil d'établissement (CÉ) a adopté, lors de la séance du 5 mai 2025, sans information détaillée sur la situation financière réelle du service de garde par absence de questions des membres ;
- Considérant que le CÉ a appris, après l'adoption du budget, l'existence de mauvaises créances aux états financiers du service de garde, dont le montant total a d'abord été estimé le 5 mai 2025 entre 80 000 \$ et 100 000 \$, puis confirmé à 118 753,20 \$ lors de la séance extraordinaire du CÉ du 28 mai 2025;
- Considérant que, selon l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement adopte, sous proposition de la direction, les modalités d'utilisation des ressources allouées à l'école, incluant celles du service de garde et qu'en vertu de l'article 96.24 de la LIP il en contrôle l'utilisation qu'en fera la direction;
- Considérant que le conseil d'établissement a le droit d'obtenir tous les documents et informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions, et que le conseil d'établissement exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi, dont la responsabilité de la gestion financière et souhaite exercer les pouvoirs qui lui sont confiés et ses responsabilités de façon diligente;
- Considérant que le CÉ n'a pas reçu, à ce jour des réponses satisfaisantes et détaillées permettant de comprendre l'origine, l'évolution et la justification des mauvaises créances aux états financiers du service de garde pour chaque année concernée;
- Considérant que le conseil d'établissement a la responsabilité de s'assurer de la saine gestion des fonds de l'école et de la compréhension complète des situations financières avant d'autoriser toute utilisation de ces fonds ou toute mesure corrective;

En conséquence, il est proposé, dûment appuyé et résolu :

- Que le conseil d'établissement demande à la direction de l'école de lui transmettre, dans les meilleurs délais, une information complète et satisfaisante concernant les mauvaises créances aux états financiers du service de garde, afin de permettre au CÉ de bien comprendre la situation financière actuelle et passée ;

- 
- Que le conseil d'établissement réaffirme son droit et sa responsabilité de comprendre l'origine, l'évolution et la planification de gestion des mauvaises créances ;
 - Que le conseil d'établissement demande l'invalidation de l'adoption du budget du 5 décembre 2024 et de l'adoption de l'utilisation des fonds de 61 000 \$ du 5 mai 2025, considérant l'absence d'information complète et la découverte subséquente du montant majeur de mauvaises créances non documentées ;
 - Que la présente résolution soit transmise à la direction de l'école, au CSSDM et à toute instance concernée, afin d'assurer la saine gestion et la reddition de comptes.

Adoptée le 09 juin 2025

Perrine Vermeulen, Présidente du CÉ de SEJ